Objekttyp:	FrontMatter

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 34 (1997)

Heft 1324

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Le prix social des accords bilatéraux

A chaque occasion

relais parlementaires

unilatéralement à la

le patronat et ses

adaptations trop

PATRONAT HELVÉTIQUE monte au front. Il exige une conclusion rapide des négociations bilatérales avec l'Union européenne. Le Vorort, l'Union patronale, l'Union suisse des arts et métiers, les constructeurs de machines, Käthi Bangerter, conseillère nationale et industrielle de son état, tous sont venus témoigner lors d'une conférence de presse des effets négatifs de l'isolement de la Suisse sur la santé économique du pays. Les investissements stagnent, les emplois se déplacent à l'étranger, les obstacles techniques et douaniers rendent moins con-

currentiels nos produits d'exportation.

patronales s'ences négociations.

Elles rappellent à juste titre qu'un désaccord de quelques dizaines de francs sur le prix de la traversée du pays par un camion de 40 tonnes ne doit pas masquer l'enjeu plus global de nos rapports avec Bruxelles (DP 1320, «Quel est le prix des négociations bilatérales?»).

Ce soutien massif suffira-t-il à emporter l'adhésion d'une majorité populaire? Les citoyennes et les citoyens identifieront-ils leurs intérêts à ceux de l'économie? Nous n'en sommes pas persuadés. Parce qu'aujourd'hui prédominent la méfiance et l'insécurité, un climat tout sauf favorable au changement, à une étape nouvelle dans nos rapports avec l'Europe. Et dans l'instauration de ce climat malsain, les organisations patronales et nombre d'entreprises portent une lourde responsabilité.

Loi sur le travail, assurances sociales, fiscalité: à chaque occasion le patronat et ses relais parlementaires ont procédé à des adaptations trop unilatéralement à la charge des salariés. La modernisation de l'économie exige plus de flexibilité dans les conditions de travail, tout le monde en convient. Mais pas une flexibilité à sens unique. Les

> conventions collectives, piliers de la paix du travail, sont progressivement vidées de contenu, voire même dénoncées. Des entreprises florissantes licencient pour accroître leurs profits à court terme.

Lors de la conférence de presse, un représentant patronal a cité en exemple la Hollande, qui connaît un taux de croissance soutenu et crée des emplois. Certes, mais dans ce pays syndicats et patronat ont su négocier équitablement les conditions de la compétitivité des entreprises. Un exemple à suivre d'urgence en Suisse si l'on veut convaincre les salariés des bienfaits d'un rapprochement avec l'Europe. Faute de quoi les chantres de l'isolement trouveront un terrain fertile pour leurs arguments.

C'est pourquoi les organisations ont procédé à des gagent à tout mettre en œuvre pour convaincre le Parlement et le peuple d'accepter les résultats de charge des salariés

11 décembre 1997 – n° 1324 frente-quatrième année